

Les mesures de prévention

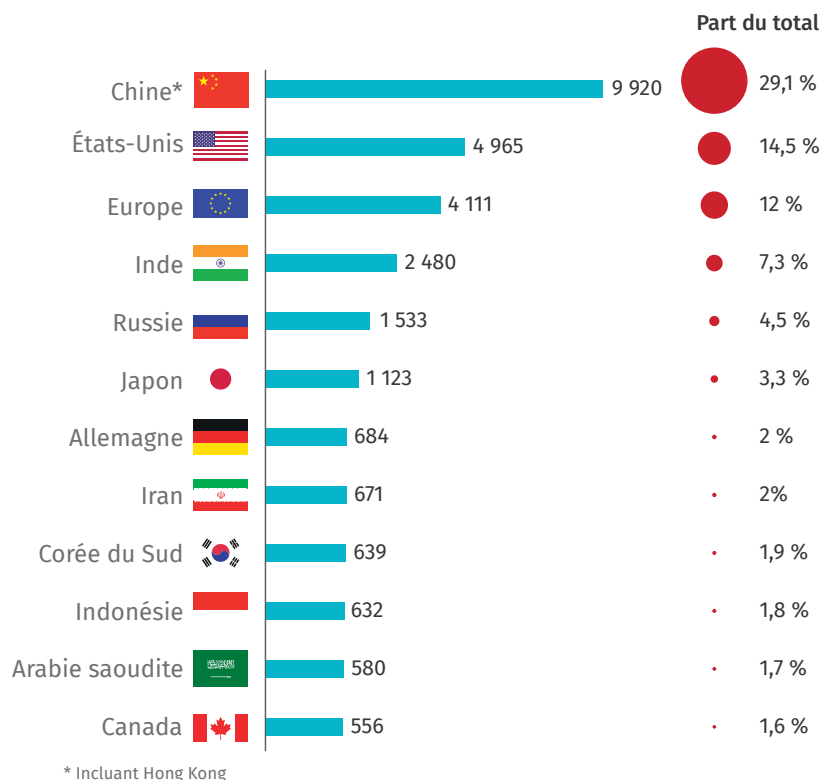
DOC. 1 Les émissions de dioxyde de carbone au niveau mondial

En 2019, 43 milliards de tonnes de gaz à effet de serre ont été émis. Le dioxyde de carbone (CO₂) est le premier d'entre eux. On mesure d'ailleurs l'effet des autres gaz par rapport à lui en équivalent CO₂. Il représente 77 % des émissions. Il est dû essentiellement à la combustion d'énergies fossiles (transport, industrie, agro-alimentaire, habitat, etc.), à l'agriculture et à la déforestation (changement d'utilisation des sols).

La durée de vie du dioxyde de carbone dans l'atmosphère est d'environ 100 ans.

D'après bp.com.

Pays ou régions émettant le plus de dioxyde de carbone en 2019, en millions de tonnes



DOC. 2 La loi de transition énergétique pour la croissance verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. Ces outils seront à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement. Elle mentionne des objectifs à atteindre à moyen et long terme tels que :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030
- la réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030 ;

Elle vise également la lutte contre la précarité énergétique (difficulté, voire incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable), en créant en particulier le chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leur facture.

Cette loi comprend de nombreuses mesures (développement des énergies renouvelables, lutte contre les gaspillages, etc.) et favorise une croissance économique durable. Elle permet la création d'emplois pérennes et non délocalisables (100 000 emplois à court terme, dont 75 000 dans le secteur de la rénovation énergétique d'ici 2030).

D'après ecologie.gouv.fr.

ACTIVITÉ 4

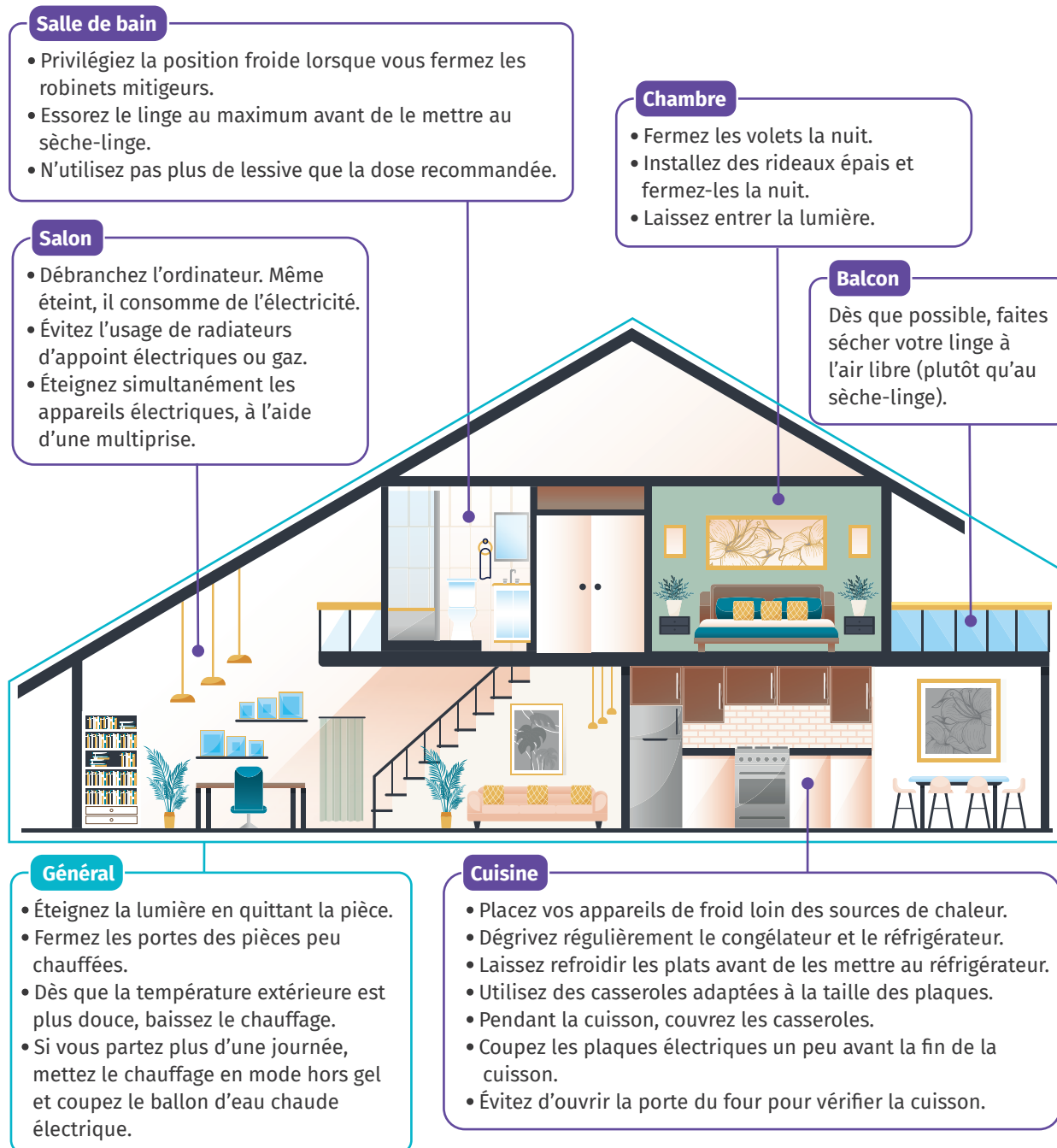
DOC. 3 Des gestes simples pour réduire la consommation énergétique

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

L'Agence participe à la recherche, aide au financement de projets et à leur mise en œuvre dans plusieurs domaines comme la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

D'après ademe.fr



Source : ADEME.

DOC. 4 Article L228-2 du Code de l'environnement (loi LAURE)

À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie.

DOC. 5 MaPrimeRénov', la prime de rénovation énergétique proposée par l'État

Pour financer des travaux de rénovation énergétique, le gouvernement a mis en place une aide financière, appelée MaPrimeRénov', à l'attention des ménages.

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires, et ce quels que soient les revenus. Cela permet de financer des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

D'après economie.gouv.fr.

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour ma planète

MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique.
Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.

<p>Confort</p> <p>Améliorez le confort de votre logement contre le froid, l'humidité et la canicule.</p>	<p>Économie</p> <p>Faites des économies sur vos factures de chauffage et réduisez le coût des travaux grâce à vos aides.</p>	<p>Écologie</p> <p>Participez à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.</p>
---	---	---



RÉVISION DE L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE : QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

POURQUOI MODIFIER L'ÉTIQUETTE EXISTANTE ?



Les appareils sont de plus en plus performants et les moins efficaces sont interdits.



Des classes supérieures ont dû être ajoutées au-dessus de l'échelle initiale de A à G : A+, A++, A+++.



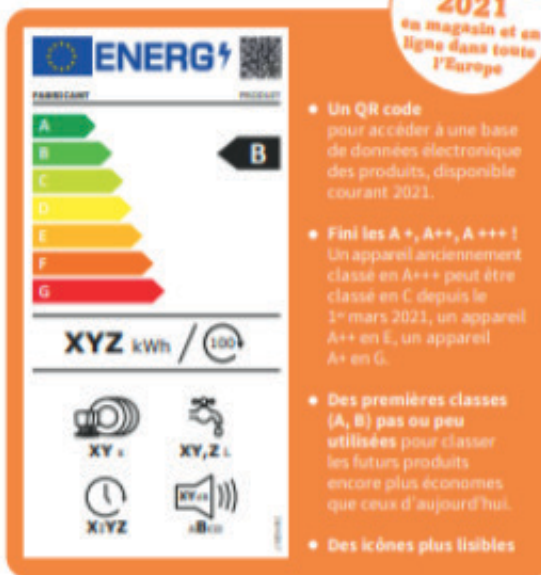
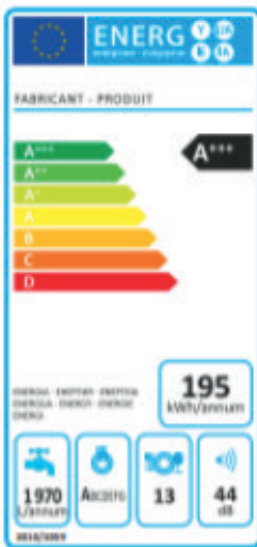
Le choix du consommateur est difficile : en effet, les appareils classés en A ou même A+ sont parfois les moins performants du marché...

UNE ÉTIQUETTE PLUS LISIBLE

L'ANCIENNE ÉTIQUETTE



LA NOUVELLE ÉTIQUETTE : RETOUR À UNE ÉCHELLE DE A À G



Depuis le 1^{er} mars 2021 en magasin et en ligne dans toute l'Europe

5 groupes d'appareils concernés

- Lave-vaisselle
- Lave-linge et lave-linge séchants
- Réfrigérateurs/ congélateurs y compris caves à vin
- Téléviseurs et écrans
- Ampoules à partir du 1^{er} septembre 2021

LES POINTS POSITIFS

- Plus de transparence pour les consommateurs :** grâce à la base de données électronique renseignée par les fabricants.
- Des exigences accrues en matière d'écoconception,** notamment concernant la réparabilité ou la recyclabilité des produits.
- Des progrès technologiques stimulés :** la nouvelle classe A, très exigeante, sera très difficile à trouver en 2021.
- Des économies d'énergie** dans tous les pays européens, à hauteur de 150 €/an en moyenne par foyer. D'ici 2030, 38 TWh/an économisés, soit la consommation d'électricité annuelle de la Hongrie. (estimation de la Commission européenne)

POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche de l'ADEME « L'étiquette énergie pour l'équipement de la maison »
Site du projet européen LABEL2020 <https://fr.label2020.eu>



Jeu de l'oie

(réponses aux questions p. 139)

Case 3 18 °C.

Case 5 Faux.

Case 6 43 milliards de tonnes.

Case 9 Faux.

Case 10 La loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Case 12 Faux, elle dépend des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Case 13 Mettre le chauffage en mode hors gel et couper le ballon d'eau chaude électrique.

Case 15 Faux.

Case 17 Difficulté, voire incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable.

Case 18 Faux, il existe différentes classes écrites sur l'étiquette énergie.

Case 20 Vrai (sauf dans le cas des autoroutes et des voies rapides).

Case 21 100 ans.

Case 23 75 000 emplois.

Case 25 Classe A.

Case 26 Vrai.

Case 28 L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable (recherche, financement et mise en œuvre de projets).

Case 29 Faux, chaque geste est important.